Avant que la nouvelle police, valable du 13 janvier 1933 jusqu'à la livraison de la toile à New York, fût entré en vigueur, le steamer allemand "Witram" qui devait transporter la caisse à travers de l'Atlantique, a dû être repris en pleine mer et remorqué à Rotterdam à cause d'une havarie au gouvernail. A Rotterdam la caisse a été chargée sur le steamer "Aachen" pour être transportée directement à New York.

Pour les frais de remorque, de réparation et de déchargement du navire, la Société de navigation demande une prime de 20% de la valeur d'assurance, c'est-à-dire 3'000 dollars ou 15'000 francs suisses. Cette somme énorme serait entièrement à la charge du budget de notre Musée, pour lequel elle serait vraiment ruineuse. Nous nous sommes mis en rapport avec notre Société d'assurance qui, si elle se tient à la lettre, n'a aucune obligation de nous rembourser la moindre part d'une perte semblable. Elle s'est d'ailleurs déclaré disposé à venir en notre aide en nous remboursant une partie de la somme que nous aurions à payer, si celle-ci peut être réduite à un tiers au moins de ce qui est demandé par la Société de navigation.

La caisse et son contenu n'ont nullement souffert par l'accident survenu au "Witram", et pour vous la seule conséquence de l'accident consiste en un retard d'environ deux semaines dans la livraison de la toile. La somme énorme de 3'000 dollars serait uniquement au profit de la Société de navigation.

Comme le calcul pour le dédommagement de celle-ci doit être basé sur la valeur effective de la marchandise au moment même de l'accident, qui est survenu le 3 janvier 1933, une estimation de la valeur de la toile sera faite au Port de New York.